



Instructions concernant les examens

1 - La répartition alphabétique dans les salles est faite lettres incluses et au nom d'épouse pour les étudiantes mariées.

2 - Les candidats se présenteront à l'entrée de la salle 15 minutes avant le début des épreuves.

L'accès au Hall Propédeutique se fait uniquement par l'aile L niveau 0 et l'entrée dans les amphis se déroule par l'extérieur du bâtiment (côté parking Propédeutique pour « Sciences naturelles » et « Jacquemain » / côté aile L niveau -1 pour « Croisot » et « Duffieux »). Cf plan ci-contre.

Chaque candidat devra être porteur de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité, celle-ci sera posée bien en évidence sur la table.

Aucun étudiant ne pourra être accepté après l'ouverture des sujets.

Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant 25 % du temps alloué à la composition.

Fournitures et documents autorisés:

Les candidats ne doivent disposer que des documents ou matériels autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (mention sur le sujet, affichage...) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (copies, feuilles de brouillon).

Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit.

Tout appareil électronique et/ou de communication à distance est éteint et hors de portée (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, montre connectée, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, etc...).

3 - Les étudiants concernés par les épreuves complémentaires (inscrits au "régime spécial") doivent prendre contact avec les responsables des enseignements.

4 - Les étudiants qui ne seront pas reçus à la première session seront réinscrits de plein droit et sans formalité pour la deuxième session.

5 - La deuxième session aura lieu du lundi 18 juin au vendredi 6 juillet 2018.

- Les étudiants devant se présenter à la deuxième session doivent repasser toutes les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, uniquement dans les unités d'enseignement non validées des semestres non validés.
- Les étudiants ne peuvent renoncer à aucune note et/ou résultat d'une épreuve validée en première session en vue de la deuxième session
- Les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session.

6 - Les relevés de notes seront envoyés sur les « boites mail université » des étudiants dès la validation définitive des résultats par le jury.

A Besançon, le 3 avril 2018

P/le Directeur, le Responsable du Service Scolarité,

Line REMOND